



INSERTION PROFESSIONNELLE

EMPLOI / STAGE / ALTERNANCE

Se former en alternance : spécificités et démarches

POURQUOI SE FORMER EN ALTERNANCE ?

L'intérêt majeur de cette modalité de formation repose sur une véritable montée en **compétences** grâce à la combinaison de la formation théorique et de la formation pratique concrète et vous assure une **meilleure employabilité** au sortir de vos études.

Un dispositif de formation « gagnant-gagnant »

Pour l'étudiant

- Gratuité** de la formation
- Rémunération mensuelle** négociable au-delà du minimum légal
- Double suivi** (*maître d'apprentissage en entreprise et tuteur pédagogique à l'université*)
- Aides financières diverses spécifiques** (*transport, logement, permis de conduire...*)
- Avantages propres** à l'entreprise d'accueil (*mutuelle, comité d'entreprise, tickets resto...*)

Pour l'entreprise

- De la main d'œuvre **rapidement opérationnelle**
- Renouvellement des compétences internes** : formation précise aux métiers, services, produits et culture de l'organisme employeur
- Véritable phase de pré-embauche** possible
- Exonération de charges patronales et Aides exceptionnelles de l'Etat**

QUELLES SONT LES SPÉCIFICITÉS DU STATUT D'ALTERNANT ?

L'alternance vous confère un double statut, dont celui de **salaré** qui implique **une posture professionnelle et une implication spécifiques**, distinctes de celles de stagiaire !



Un contexte à prendre en compte dans votre choix

Soumis aux **mêmes droits et obligations que les salariés** de l'employeur
Répondre aux objectifs de la structure

Rythme de travail soutenu
congés payés de l'entreprise et activités concomitantes
Université - employeur

Suspension des bourses sur critères sociaux

Eventuel éloignement entre le lieu de formation et l'employeur :
frais supplémentaires possibles

QUELS SONT LES TYPES DE CONTRAT EN ALTERNANCE ?

Contrat d'apprentissage
statut Etudiant et salarié

Contrat de professionnalisation
statut stagiaire de la formation continue et salarié

Avoir **entre 16 et 29 ans révolus** (début du contrat) **ou** :

- 30 ans révolus** si le diplôme préparé est d'un niveau supérieur au précédent obtenu ou si rupture du contrat pour raisons indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Pas de limite d'âge** en cas de possession d'une RQTH, d'un projet de création ou de reprise d'entreprise ou pour un sportif de haut niveau

- Avoir entre 16 et 25 ans révolus** (début du contrat)
- Demandeurs d'emplois âgés de 26 ans et plus
- Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé

Le choix du type de contrat est à la **libre appréciation de l'employeur**



QUELLES DÉMARCHES ENTREPRENDRE POUR TROUVER VOTRE CONTRAT ?

L'anticipation sera votre 1^{er} gage de réussite : pour un contrat en septembre, adressez vos candidatures dès le mois de février !

L'organisation et une bonne préparation seront vos autres gages de réussite : n'hésitez pas à consulter nos chargées d'aide à l'insertion professionnelle !

Qui suis-je ?
Ce que je veux et pourquoi ?

- Faire son bilan personnel (compétences acquises et à acquérir)
- Réfléchir à son projet professionnel et de formation
- Découvrir les différents dispositifs de l'Alternance

Où ?

CANDIDATURE DANS LA FORMATION CIBLÉE

- Identifier la formation que vous voulez suivre
- Recenser les maquettes de formation et calendriers d'apprentissage
- Contacter le SFC et/ou le CFA

CANDIDATURE POUR UN CONTRAT D'ALTERNANCE

- Analyser le marché du travail
- Constituer le « vivier » d'entreprises cibles

Comment vais-je y parvenir ?

- Postuler dans les différentes formations ciblées selon les calendriers définis et conditions d'accès

- Formaliser ses outils de candidature (CV - LM - LinkedIn)
- Candidater spontanément et répondre à des offres
- Activer ses réseaux

Quelles formalités ?

- Inscription à la formation après validation de l'équipe pédagogique

- Préparer ses entretiens de recrutement

La validation définitive du contrat d'alternance ne peut être effective qu'après VALIDATION PÉDAGOGIQUE

- Formaliser son contrat d'alternance avec le CFA ou le SFC

QUI CONTACTER ?

Pour vous documenter, être accompagné dans la formalisation du contrat de travail :

Contrat d'apprentissage



Mail : cfa-ensuplr-da@umontpellier.fr
Site : www.ensuplr.fr
Tél : 04 99 58 52 35

Contrat de professionnalisation



SERVICE FORMATION CONTINUE
UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Mail : sfc-pro@umontpellier.fr
Site : <http://sfc.edu.umontpellier.fr/>
Tél : 04 34 43 21 21

QUELLES RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN ?

Approfondir vos connaissances du dispositif et de la réglementation en vigueur :

<https://www.fun-mooc.fr/courses/>
<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/>

<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/apprentissage>

Trouver des offres de contrat en alternance :

<http://www.letudiant.fr/alternance.html>
<https://labonnealternance.pole-emploi.fr/>
<http://www.en-alternance.com/>

<https://www.pass.fonction-publique.gouv.fr/>



<https://resum.umontpellier.fr/>

Elaborer vos documents de candidature

Consultez les fiches pratiques sur la conception du CV, de la lettre de motivation et la préparation des entretiens de recrutement



Contact : scuioip-baip@umontpellier.fr

Retrouvez toutes nos actualités : @scuioip UM

